JUIN 2021
MAGAZINE TRIMESTRIEL | NUMÉRO 14

DLV AGGLO
DURANCE LUBERON VERDON

NUMÉRO SPÉCIAL

Allemagne-en-Provence
Brunet
Cobières-en-Provence
Entrevennes
Esparron-de-Verdon
Gréoux-les-Bains
La Brillanne
Le Castellet
Manosque
Montagnac-Montpezat
Montfuron
Oraison
Pierrevert
Puimichel
Puimoisson
Quinson
Riez
Roumoules
Saint-Laurent-du-Verdon
Saint-Martin-de-Brômes
Sainte-Tulle
Valensole
Villeneuve
Vinon-sur-Verdon
Volx

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS

Jean-Christophe PETRIGNY
PRÉSIDENT

Pascal ANTIQ

Claude CHEILAN

Vincent ALLEVARD

Paul AUDAN

Gérard AURRIC

Jérome DUBOIS

Gilles MÉGIS

Serge FAUDRIN

Caroline PAOLASSO

Jean-Luc QUEIRAS

Jean-Guillaume D'HERBÈS

André MILLE

Sandra FAURE

Jean-Claude CASTEL

Lise RAOULT

Béatrice GARCIA

Pierre FISCHER

Le budget

Vos Vice-Présidents et élus communautaires délégués

SOMMAIRE

PAGE 3 - BUDGET

PAGE 6 - JEAN-CHRISTOPHE PETRIGNY

PAGE 10 - PASCAL ANTIQ

PAGE 12 - CLAUDE CHEILAN

PAGE 14 - VINCENT ALLEVARD

PAGE 16 - PAUL AUDAN

PAGE 18 - GÉRARD AURRIC

PAGE 20 - JÉRÔME DUBOIS

PAGE 22 - GILLES MÉGIS

PAGE 24 - SERGE FAUDRIN

PAGE 26 - CAROLINE PAOLASSO

PAGE 28 - JEAN-LUC QUEIRAS

PAGE 30 - JEAN-GUILLAUME D'HERBÈS

PAGE 32 - ANDRÉ MILLE

PAGE 34 - SANDRA FAURE

PAGE 36 - JEAN-CLAUDE CASTEL

PAGE 38 - LISE RAOULT

PAGE 40 - BÉATRICE GARCIA

PAGE 42 - PIERRE FISCHER

Durance Luberon Verdon Agglomération

Hôtel d'Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
04100 Manosque

04 92 70 34 00
communication@dlva.fr

www.dlva.fr

Aggloinfos - Le magazine de votre territoire | Directeur de la publication : Jean-Christophe PETRIGNY
Conception, coordination et mise en page : Autrement Dit Communication | Rédaction : SI2C
Imprimé en France | Numéro imprimé à 24 000 exemplaires | Dépôt légal 2e trimestre 2021.

Une solidité financière qui a permis à DLVA d'investir **91 millions d'euros** depuis sa création

Jean-Christophe Petrigny, Président en charge du budget

La situation financière de DLVA est particulièrement saine. La Communauté d'Agglomération a en effet su maîtriser ses dépenses en 2020 avec, même, une très légère baisse (- 0,33%). Cette maîtrise est d'autant plus louable que, dans le même temps, la crise sanitaire a coûté plus de 700 000 euros à DLVA qui, outre les achats de masques, gels, protections… a fait le choix de la solidarité en engageant deux fois 130 000 euros pour le soutien des entreprises du territoire. Le choix du dégrèvement d'un tiers de la CFE (cotisation foncière) pour toutes les entreprises relevant du secteur tourisme correspond à un montant de 253 000 euros (supporté sur l'année 2021).

Dans le même temps, il est important de souligner que DLVA a une nouvelle fois fait le choix de n'augmenter aucun taux (ni en 2020 ni en 2021) hormis celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La diminution du tonnage constitue d'ailleurs un enjeu économique et écologique majeur.

Le constat est le même au niveau des recettes avec 11,9 millions d'euros de résultat. La capacité d'autofinancement est estimée à 4,5 millions d'euros. Avec une dette de 12,9 millions d'euros on note, là aussi, une situation saine et rassurante. L'endettement est faible (soit 203 euros par habitant, contre 210 euros il y a deux ans) et la capacité de désendettement est estimée à 2,17 années. A titre de comparaison, la moyenne des EPCI affiche une capacité de désendettement de 4,1 années, et l'État estime que le seuil critique est à 12 ans. DLVA n'a pas eu recours à l'emprunt en 2020, mais sera amenée à le faire prochainement, notamment pour financer la construction du centre aqualudique.

A noter enfin que DLVA affiche une solidité financière depuis sa création même si, depuis 2013, la baisse continue des dotations de l'État équivaut à une perte de 13 millions d'euros. Sur cette même période, la Communauté d'Agglomération a pourtant investi près de 91 millions d'euros en 7 ans (tous budgets confondus) sur le territoire. Elle a emprunté 10,4 millions d'euros depuis 2013 et en a remboursé 8,5 millions.

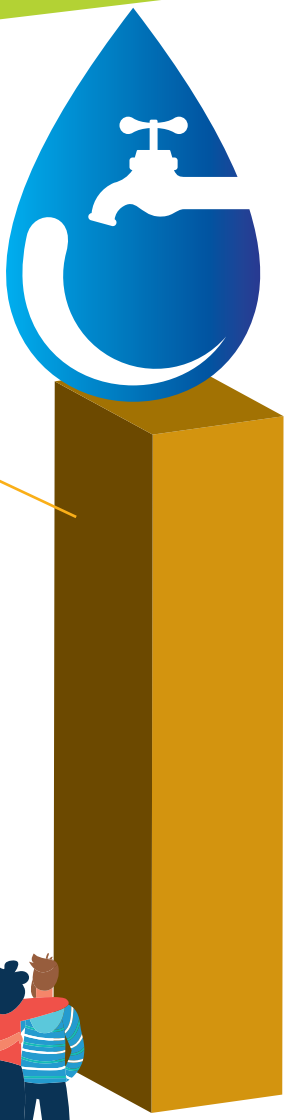

Eau et assainissement 35 577 730 € (soit 30,14%)

Le service de distribution d'eau potable intègre la production, le transport et le stockage de l'eau. Sur le territoire de DLVA, il est assuré par la régie publique de l'eau, pour 20 communes, et via une délégation de service public pour les 5 autres communes. La Communauté d'Agglomération gère également l'assainissement qui comprend la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ; mais aussi l'élimination des boues. C'est le rôle des stations d'épuration et DLVA en compte 30 sur son territoire : 5 nouvelles stations ont été mises en service depuis 2013, et un réseau a été créé pour relier Pierrevert à Manosque. Deux nouvelles stations (Entrevennes et Saint-Laurent-du-Verdon) sont prévues au budget 2021.

Solidarité financière 14 423 679 € (soit 12,22%)

Le reversement aux communes est constitué, d'une part, de l'attribution de compensation : elle est obligatoire et correspond à la différence entre la fiscalité professionnelle perçue et le coût des compétences transférées. Le reversement comprend d'autre part la dotation de solidarité qui, elle, n'est pas obligatoire. DLVA a ainsi fait le choix de répartir 800 000 euros aux 25 communes membres ; elle prend également en compte une quote part de la contribution des 25 communes aux Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal imposé par l'Etat pour soutenir les EPCI et les communes en difficultés financières.

Centre aquatique, éducation et jeunesse 12 757 157 € (soit 10,81%)

Le chantier du futur centre aqualudique débute cette année avec les travaux de voirie puis le début du bâtiment lui-même. La livraison de cet équipement intercommunal, dont le coût approche les 20 millions d'Euros (TTC) hors coût infrastrutures, est programmée pour début 2023.
A noter que DLVA anime également les relais d'assistantes maternelles et participe au fonctionnement de l'École Internationale à Manosque.

Culture 6 682 836 € (soit 5,66%)

Salles de spectacle, théâtres, bibliothèques ou médiathèques... tous les équipements culturels sont gérés par DLVA. Ils permettent de créer un réseau sur le territoire, mais également de dématérialiser certaines structures en allant à la rencontre des habitants. DLVA soutient simultanément les outils (création, extension, aménagement, entretien et exploitation de tous les équipements culturels), les acteurs (programmation, diffusion des pratiques et enseignements) des événements réguliers, dans le cadre de la saison culturelle, ou plus ponctuels. C'est le cas pour Musiks à Manosque, Les Estivales ou encore Les Correspondances et Les Nuits photographiques de Pierrevert (par le biais de subventions aux associations organisatrices). A noter cette année, des études sur la rénovation du théâtre Jean-le-Bleu et de la maison de Jean Giono sont prévues.

Administration et dette 10 765 581 € (soit 9,11%)

À l'échelle du territoire, la mutualisation des services permet de rationaliser les frais liés au fonctionnement du personnel. DLVA renforce certains services en créant de nouveaux postes afin de répondre aux besoins des communes qui n'auraient pas les moyens de les financer seules.

Budget global 2021: 118 052 668 euros
Fonctionnement : 75 348 379 euros
Investissement : 42 704 289 euros

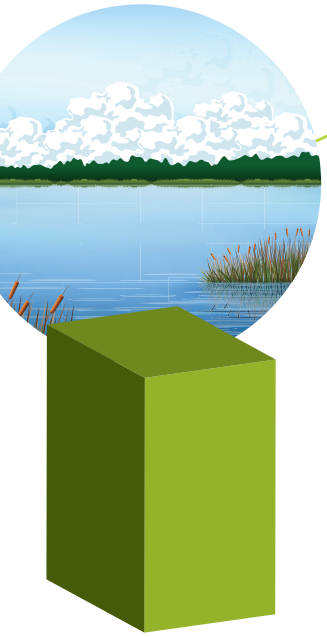

Économie, aménagement, habitat, tourisme, GEMAPI, GEPU et plans massifs 13 357 924 € (soit 11,32%)

Depuis le 1er janvier 2017, DLVA est en charge de la promotion touristique du territoire. L'office de tourisme communautaire, basé à Gréoux-les-Bains, gère des bureaux d'information touristique, permanents ou temporaires, à Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Manosque, Oraison, Quinson, Riez, Valensole et Vinon-sur-Verdon.
DLVA est également en charge de l'entretien et de la requalification des zones d'activités, et du programme local de l'habitat (afin de répondre aux besoins en logement et en hébergement).
Depuis 2018, DLVA a la compétence Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui vise l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, mais également la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.
La GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) est une nouvelle compétence : DLVA va donc réaliser, dans les prochains mois, un diagnostic précis des 25 communes.

Transports 6 751 742 € (soit 5,72%)

La mise en place du réseau de transports à l'échelle du territoire a été l'un des gros chantiers menés par DLVA depuis sa création. Il a donné naissance au Trans'Agglo, qui permet de répondre de manière équitable aux besoins des habitants des 25 communes qui peuvent se déplacer sur l'ensemble du territoire avec un abonnement dont le prix maximal est de 30 euros par an. Les transports sont gérés par la société Transdev, via une délégation de service public d'une durée de 6 ans et 2 mois.

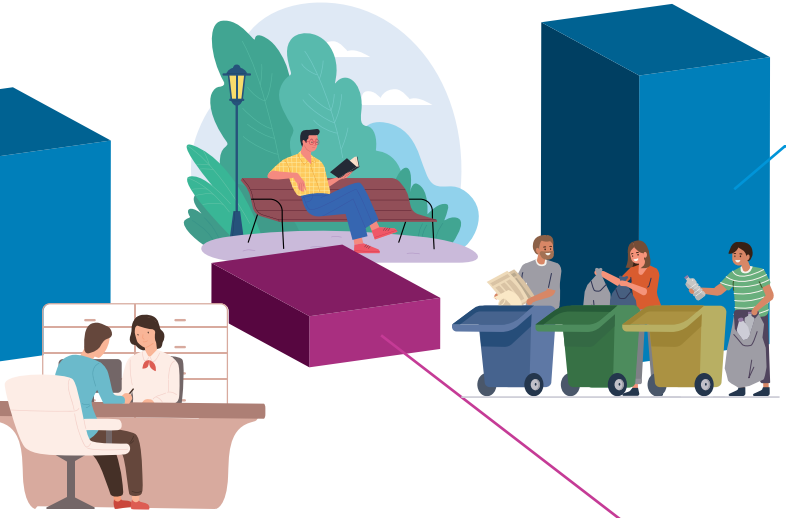

Ordures ménagères et déchets 15 050 672 € (soit 12,75%)

Le ramassage des ordures est pris en charge par DLVA qui assure la collecte et le traitement des déchets mais ce service coûte de plus en plus cher. L'État a en effet décidé d'utiliser le levier financier, via la TGAP (la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour réduire l'enfouissement. Sachant que, dans le même temps, la prise en charge des déchets par le centre d'enfouissement de Valensole a lui aussi augmenté. La taxe d'enlèvement des ordures va donc augmenter (de 10,50% à 11,30%). DLVA travaille à l'intensification des consignes de tri avec, sans doute, une réflexion sur la mise en place d'une taxation incitative afin de valoriser ce geste citoyen.
A noter enfin qu'un réseau de déchetteries est également accessible gratuitement dans de nombreuses communes (liste complète et horaires d'ouverture sur dlva.fr).

Éclairage public 2 685 347 € (soit 2,27%)

DLVA est en charge de l'entretien et de la rénovation de l'éclairage public avec, depuis sa création, un programme continu de remplacement des anciennes installations par des équipements Leds, qui éclairent plus et consomment moins. Une politique de sensibilisation aux économies d'énergie est également menée, afin d'éteindre ou de réduire l'intensité lumineuse la nuit.

PRÉSIDENCE DLVA

Jean-Christophe Petrigny

DLVA : un esprit de coopération entre 25 communes fondé sur l'équité

Jean-Christophe Petrigny est le Président de DLVA depuis juillet 2020. Après avoir été élu depuis 1995 et maire durant deux mandats de la commune de Saint-Martin-de-Brômes, il en est aujourd'hui le premier adjoint. Vice-président en charge des finances au département des Alpes de Haute-Provence, il fut également le 1er Vice-président de DLVA en charge également des finances sous l'aire Jeanmet-Péralta. "Bernard Jeanmet-Péralta m'a montré la voie dans l'idée que la politique-politicienne n'a pas sa place dans l'Agglomération", aime à rappeler le nouveau Président de DLVA. Ancien footballeur expérimenté, sa carrière professionnelle s'est faite en gravissant les échelons au sein d'EDF où il a fini sa carrière en tant que cadre. Un parcours professionnel qui s'achève à la suite d'un grave accident de la route qui aura laissé des traces. Mais, Jean-Christophe Petrigny en est ressorti mieux armé face à la vie. "Soyez en sûr! Si j'ai des difficultés à marcher, à me déplacer, l'important dans la vie c'est de savoir où l'on va. Et croyez-moi je sais où je vais", avait-il rappelé dans son discours après avoir été élu largement au siège de Président de DLVA avec 50 voix sur 60 votants.

JC. Petrigny, lors d'une visite de Madame la Préfète au centre de vaccination à Manosque. DLVA apporte sa contribution notamment financière aux 3 centres du territoire.

Pourquoi avoir voulu briguer le poste de Président ?

« Rien n'était écrit initialement, ma volonté a mûri au fil du temps, avec un point de départ à cette réfexion : si je suis élu je veux un être un Président à 100% au-delà de tout clivage politique. J'avais la volonté de ne plus porter de liste et de ne plus être maire, et ainsi initier un renouvellement et un nouvel élan pour la commune de Saint-Martin-de-Brômes. Lorsque mon adjointe, Laurence Depieds-Matheron, a décidé de se lancer pour mener une liste sur la commune, je l'ai soutenue en m'engageant à ses côtés et mon point de vue a évolué. Nous étions quelques maires au sein de l'Agglomération à souhaiter que la présidence ne soit plus portée par le maire de Manosque. Une vision qui n'était pas construite contre la ville-centre, mais dans l'objectif d'ouvrir une nouvelle une voie, un nouveau point de vue. Bernard Jeanmet-Péralta a été un excellent maire-président, il n'y avait donc rien contre sa présidence. J'ai donc rencontré et discuté avec des maires de l'agglomération et proposé une vision et un projet dans cet objectif. Ma candidature faisant consensus, je me suis alors lancé. »

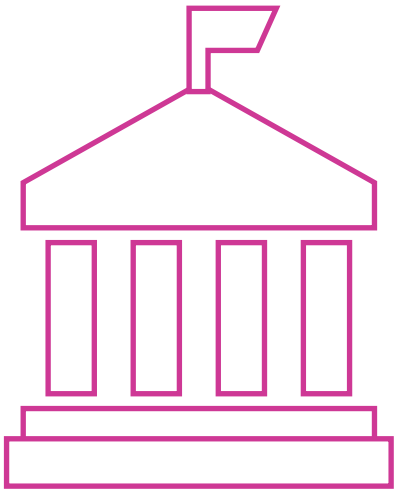

« Solidarité, coopération et équité »

Quel était le fondement et la vision de votre candidature ?

« Durant 7 ans, la Communauté d'Agglomération, a travaillé à la mise en place et à la gestion de ses compétences communautaires et à mailler le territoire en nouveaux équipements, sous l'impulsion de Bernard Jeanmet-Péralta. Il n'en reste pas moins que DLVA doit passer un nouveau cap et réaffirmer haut et fort ses fondements envers les 25 communes qui la composent et qui se résume en trois mots : solidarité, coopération et équité. Ces derniers temps une petite musique revenait en boucle chez certains élus "il est temps de faire un bilan et mettre à plat les règles de répartition financière". Il m'est apparu nécessaire de proposer une réponse et je me suis engagé à ce que ce bilan soit fait. Ce qui est le cas aujourd'hui avec l'élaboration, pour la première fois d'un projet de territoire qui consiste à définir les priorités pour demain, et la mise en place d'un pacte fiscal et financier, qui nous permettra de voir si les équilibres financiers entre les communes sont respectés. Mais je me suis également engagé afin que DLVA retrouve toute sa place de soutien et de support envers les communes. Enfin en matière de projet qui, à mes yeux, fait sens et qui aujourd'hui doit être au centre de nos actions : la réduction de l'empreinte carbone. La gestion des déchets est l'une des compétences centrales de l'Agglomération. Il était donc urgent de prendre le virage du développement durable et de la transition énergétique. »

DLVA, une grande inconnue aux yeux du grand public ?

« Oui, et je le regrette. Mais nous sommes tous fautifs de cet état de fait. Durant 7 ans, nous avons privilégié le faire, au faire savoir. La communication n'a pas été notre point fort. Pourtant, si l'eau coule dans les robinets, si l'éclairage public des communes est passé, dans sa quasi totalité, à des ampoules basse consommation, si les bus roulent, si les déchets sont ramassés, si les déchetteries fonctionnent, si la construction de nouvelles stations d'épuration ont permis aux communes de s'agrandir, si la culture s'invite sur notre territoire, si le tourisme rayonne au-delà de nos frontières, si les zones économiques se développent, si une nouvelle piscine intercommunale va voir le jour à Manosque... et j'en passe, c'est bien grâce à l'Agglomération. Les compétences d'une agglomération sont majeures et ne pourraient plus être portées par les communes, c'est d'ailleurs le sens de la mutualisation, mais il faut maintenant le faire savoir. »

Visites du Président dans les communes

Affaires juridiques et assurances:
une délégation technique
logiquement gérée par

Pascal Antiq
1er Vice-Président

L'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats des Alpes-de-Haute-Provence, est le 1er vice-président de DLVA, délégué aux affaires juridiques et assurances. Après trois mandats dédiés à la culture, l'avocat a souhaité s'investir dans un délégation à la fois « plus technique et plus proche de son activité professionnelle ».

Depuis le début des années 2000, Pascal Antiq était le *« monsieur culture »* du territoire. Une spécialité d'abord assumée au niveau communal, avant d'être transférée à l'Agglomération. *« J'ai vraiment pris beaucoup de plaisir au sein de cette délégation avec des projets très fédérateurs, à l'image du réseau de lecture publique. Mais, après 18 ans, j'ai estimé qu'il était temps de passer la main. J'ai donc souhaité gérer une délégation moins exposée et plus technique ».* Cette compétence revêt néanmoins une importance majeure pour le territoire puisque derrière l'appellation *« affaires juridiques »*, on parle de la mutualisation d'un service à haute valeur ajoutée, que beaucoup de communes n'auraient pas les moyens de financer en interne. Elle permet en outre à Pascal Antiq de conserver une vision territoriale à laquelle il reste fortement attaché.

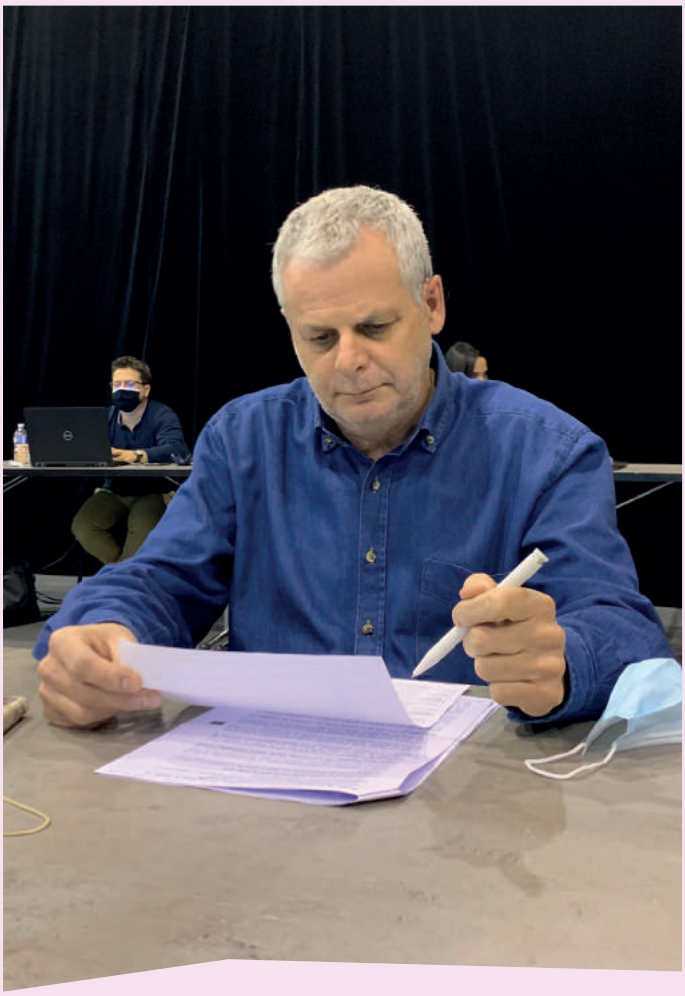

Cette délégation est donc complémentaire de celle que vous assumez au sein du conseil municipal manosquin ?

« Ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est bien sûr de réussir le mandat manosquin aux côtés de Camille Galtier avec ma délégation aux finances de la Ville de Manosque. Et au sein de l'Agglomération, apporter ma pierre à l'édifice communautaire. Dans la mesure où le maire de la ville centre n'a pas souhaité briguer la présidence de l'Agglomération, il était logique, compte-tenu du poids économique et démographique de Manosque que le 1er Vice-président soit un élu manosquin ; comme ce fut le cas en 2004 à la création de la CCLDV (Communauté de commune Luberon Durance Verdon) avec un président gryselien. DLVA est au service des communes: elle doit trouver son rythme de croisière en matière d'accompagnement des maires, et des grands projets structurants. C'est un des enjeux du futur pacte fiscal et du projet de territoire, auquel je prendrai bien évidemment toute ma part au sein du comité de pilotage ».

La sécurité juridique revêt une importance majeure dans la vie publique

« Jusqu'à présent, il n'y avait pas de délégation liée aux affaires juridiques : c'est une bonne chose qu'elle ait été créée puisqu'elle va dans le sens d'une plus grande solidarité territoriale, quel que soit le domaine. Le Président s'est assez logiquement tourné vers moi. Je peux partager mes compétences et ma formation de juriste : cela me correspond donc assez bien. Nous vivons en effet une époque où les montages et les partenariats rythment le quotidien des collectivités. De plus en plus de questions fondamentales sont éminemment juridiques et politiques : elles nécessitent donc la compétence et l'apport de techniciens spécialisés. La «judiciarisation» de la vie a inévitablement des conséquences sur la collectivité et/ou sur les élus, notamment au niveau de leur responsabilité personnelle. La sécurité juridique revêt donc une importance majeure ».

70 dossiers en cours pour l'année 2021.

Domaines d'intervention :

- **Responsabilité civile**
- **Dommage aux biens**
- **Domaine public.**

À noter, ce service est mutualisé avec Manosque.

Délégation transports, mobilités et déplacements :

Claude Cheilan

2e Vice-Président :
ou le transport équitable
à l'échelle du territoire

Maire de Vinon depuis 2008, Claude Cheilan est en charge de la délégation « Transports, mobilités et déplacements »... depuis qu'elle existe ! *« En 2013, quand la compétence « transports » est devenue communautaire, il fallait bien que quelqu'un s'y colle »*, n'hésite pas à rappeler le Vice-président. *« Vinon, du fait de sa proximité avec le CEA et Iter est l'un des communes les plus impactées par la circulation routière, il y avait donc une logique dans ce choix ». L'agriculteur de profession ne regrette pas d'avoir accepté la mission.*

L'un des gros chantiers de DLVA a été de mettre en place un réseau de transports à l'échelle du territoire : le Trans'agglo. La Communauté d'Agglomération a décidé il y a deux ans de changer de délégataire pour assurer ce service public qui permet de relier ses 25 communes. Claude Cheilan assume pleinement cette délégation de service public qui, pourtant, a abouti à une *« forme de rupture avec les anciens modèles »* avec, notamment, la remise en cause de la gratuité totale. *« Oui, le service est désormais payant ! »*, lâche Claude Cheilan avant de préciser que, *« quand on connaît le prix du transport, il serait plus juste de dire qu'il n'est plus complètement gratuit. En effet, le transport scolaire, par exemple, coûte en moyenne 1000 euros par an et par élève à la collectivité. Mais DLVA ne fait payer que 15 euros par an et par élève. Et pour ce prix-là, il peut se déplacer sur l'ensemble du réseau, y compris pendant les vacances scolaires ; ce qui n'était pas le cas avant.»*

Prochainement des bus au Gaz Naturel sur DLVA

Mixer et coordonner les usages et priorités de chacun

« Au-delà de la question du prix, notre volonté politique a été de répondre de la manière la plus équitable possible aux besoins des habitants des 25 communes de DLVA ; même si on sait très bien qu'il sera impossible de parvenir à l'égalité pure et dure du fait de la typologie de notre territoire. Il est donc important de rappeler que, en dehors de la notion même de service public, qui est un dû pour nos administrés, le seul avantage que la collectivité peut trouver dans les transports en commun, c'est la limitation des autres trafics. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons souhaité rationaliser certaines lignes afin de les rendre plus directes. Car si on veut que les salariés prennent le bus pour se rendre au travail, il faut leur proposer un service efficace qui ne leur imposera pas de longs détours ; sans quoi ils retourneront à leur véhicule personnel ! Et, dans le même temps, il est important de rappeler qu'il n'y aurait pas de transports en commun communautaires s'il n'y avait pas de transport scolaire. Nous devons mixer et coordonner les usages et priorités de chacun ; tout en n'oubliant pas le transport à la demande, dédié aux communes les plus petites et les plus éloignées ! ».

Le plus gros du travail a-t-il déjà été réalisé ?

« Il reste évidemment encore beaucoup à faire, notamment en matière de transports dédiés aux déplacements domicile-travail (les pendulaires). C'est là que se situe le réel point d'amélioration en matière de circulation routière. Nous devons rapidement pouvoir proposer deux pôles multi-modaux, susceptibles de regrouper l'ensemble des moyens de transport. Le premier, à La Brillanne, doit permettre de créer une véritable porte d'entrée au Nord de l'agglo. Un second pôle doit également voir le jour autour de la gare de Manosque. Là encore, l'objectif est de proposer de nouveaux services et, donc, des alternatives au véhicule personnel ou individuel».

Qu'en est-il de l'évolution des services ?

« J'ai bien compris que l'on parle toujours plus volontiers des bus qui n'arrivent pas à l'heure ou de ceux qui seraient «trop grands et toujours vides». Mais il faut savoir que la différence de coût entre un minibus et un bus de grande taille est souvent très faible. Sans compter qu'aujourd'hui, seuls les grands bus permettent de garantir un minimum de distanciation sociale. Le plus important, il me semble, c'est que l'on soit sorti d'une époque où il n'y avait quasiment pas d'équité pour entrer dans une ère marquée par la plus grande égalité possible. Une ère dans laquelle, avec un abonnement dont le prix ne dépasse pas 30 euros par an, on peut aller quasiment partout au sein de DLVA ! Une ère dans laquelle les transports ont été modernisés ! »

Délégation collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés:

Vincent Allevard

3e Vice-Président :
de l'enjeu écologique au défi économique

Vincent Allevard est le 1er adjoint de la commune d'Oraison, en charge des finances et des ressources humaines. Il est également le 3e vice-président de DLVA, délégué à la collecte et au traitement des déchets des ménages et assimilés. Pour se consacrer pleinement à ses fonctions d'élu, le responsable comptable (au sein d'une commune proche d'Oraison) n'a pas hésité à se mettre en détachement.

Au-delà du souhait de la municipalité, conduite par Benoît Gauvan, de s'impliquer fortement dans la Communauté d'Agglomération, cette délégation correspond aux aspirations de Vincent Allevard. Le 3e Vice-président, qui est également accompagnateur en montagne et moniteur de VTT, est en effet très sensible à l'environnement. Il est surtout conscient que *« la gestion des déchets constitue l'un des enjeux majeurs du mandat »*. Aujourd'hui, sur le territoire de DLVA, tout ce qui n'est pas trié est systématiquement enfoui avec, à la clé, un impact négatif à double titre. D'abord d'un côté environnemental, puisque l'on met sous terre des choses qui n'ont rien à y faire. Mais également d'un point de vue économique dans la mesure où l'État a décidé d'utiliser le levier financier, via la TGAP (la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour réduire l'enfouissement. Elle se montait à 20 euros la tonne en 2015 et était à 25 euros en 2020. Mais l'augmentation va s'accélérer puisqu'on sait qu'elle atteindra 37 euros en 2021, 45 euros en 2022… et le risque de 65 euros en 2025 ! *« Si l'on ajoute à cela l'augmentation de la prise en charge des déchets par le centre d'enfouissement, situé à Valensole, on aboutit à une augmentation de 1,3 million d'euros en un an ! Alors que, dans le même temps, le tonnage global sur le territoire est plutôt stable ».*

Vincent Allevard (en rouge) lors d'une visite des services

Tout ce qui n'est pas trié est enfoui !

« Il y a tout d'abord un constat : nous jetons trop ! Le volume des déchets annuels est de 537 kilos par personne au niveau national. Il est de 710 kilos en région PACA et atteint 805 kilos au sein de DLVA ! Il est donc primordial de rappeler, encore et encore, que tout ce qui n'est pas trié est purement et simplement enfoui. Beaucoup de personnes semblent ne pas en avoir encore pris conscience. C'est un message qu'il faut sans cesse marteler afin de sensibiliser au tri. Car, aujourd'hui, le véritable levier en matière de diminution des déchets, c'est l'acte citoyen. Et nous avons la chance de posséder un centre de tri moderne et performant à Manosque, qui a récemment permis l'extension des consignes de tri. Désormais, absolument tous les emballages peuvent être mis dans la poubelle jaune ! »

Comment inciter les gens à moins jeter ?

« Aujourd'hui, face à l'urgence, toutes les pistes de réflexion sont ouvertes. On mise évidemment beaucoup sur la communication, afin qu'il y ait une véritable prise de conscience. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'un ambassadeur du tri va prochainement être embauché afin d'aller à la rencontre des habitants (adultes et enfants) pour promouvoir le tri sur l'ensemble du territoire. Il interviendra dans les écoles, sur les marchés, au sein des associations... Les agents qui travaillent dans nos déchetteries doivent également être en capacité de guider et sensibiliser le public ; ils bénéficieront prochainement de formations dans ce sens. Nous sommes conscients que le coût constitue un levier efficace et nous réfléchissons aux moyens de mettre en place une tarification incitative. Elle pourrait aussi bien fonctionner à la hausse (plus on jette, plus on paye) qu'à la baisse (plus on trie, moins on paye). Aujourd'hui, on ne s'interdit absolument rien !

Dans le même temps, nous devons être en capacité de récupérer les biodéchets alimentaires qui, aujourd'hui, représentent un tiers de nos poubelles. Nous allons donc mettre en place des points de compostage (individuels et collectifs) qui seront complémentaires au futur biométhaniseur. Enfin, nous voulons fortement réduire les déchets professionnels qui entrent dans nos déchetteries, d'autant que les entreprises doivent mettre en place leurs propres filières. Mais beaucoup ne jouent pas encore le jeu... ».

Délégation tourisme :

Paul Audan

4e Vice-Président :
fibre touristique
et logique communautaire

Consciente de l'enjeu que le tourisme représente pour le territoire en termes d'image, de notoriété et d'attractivité, mais également de son impact sur l'économie locale, DLVA positionne le tourisme comme un axe stratégique majeur : il est nécessaire à son développement et permet de fédérer l'ensemble de ses acteurs. À partir de l'Office de Tourisme Communautaire, basé à Gréoux-les-Bains, DLVA gère un réseau d'information et de promotion du territoire qui s'appuie sur les bureaux d'information touristique d'Oraison, Manosque, Gréoux, Valensole, Riez et Quinson. Paul Audan, le maire de Gréoux-les-Bains est Vice-président délégué au tourisme.

Parce qu'il aime le voyage et la découverte. Parce qu'il est maire de la commune qui abrite la troisième station thermale de France. Et, surtout, parce qu'il est historiquement convaincu de l'intérêt de travailler à l'échelle du territoire… Autant de raisons qui, mises bout à bout, aboutissent à une vice-présidence gérée par Paul Audan. *« J'ai toujours été convaincu que le tourisme est une économie de territoire ; tout comme le thermalisme d'ailleurs… Le travail collectif et la synergie sont donc à la fois logiques et indispensables ».* A 67 ans, celui qui est également président de l'association nationale des maires des communes thermales, n'hésite d'ailleurs pas à rappeler que *« les élus doivent être attachés à un clocher virtuel : celui du territoire ! C'est un message fort que je n'ai pas hésité à prononcer lors des vœux de ma commune ; parce que le maire de Gréoux que je suis n'hésite jamais à s'effacer derrière le Vice-président de DLVA ».*

Paul Audan lors de son élection à la présidence des villes thermales.

Comment garder les touristes plus longtemps chez nous ?

« L'Office de Tourisme Communautaire travaille précisément à un double objectif : allonger la durée du séjour et transformer les excursionnistes en touristes. Cela repose sur une alchimie d'actions comme, par exemple, le recensement et la qualification de toute l'offre, le déploiement d'actions de communication afin de faire connaître cette offre, une nouvelle organisation dans l'accueil de la clientèle qui consiste, entre autres, à aller au contact du client, à la rencontre des flux, dans les lieux où se trouvent les touristes… Enfin, comment ne pas rappeler l'importance de l'événementiel culturel, sportif ou festif qui reste, souvent, le meilleur moyen d'attirer et de retenir nos touristes. Par conséquent, des moyens importants sont et seront engagés pour assurer une meilleure visibilité de nos événements majeurs ».

Notre atout, c'est notre complémentarité

« Le tourisme fait partie de ces domaines où l'on peut créer de nouvelles recettes. C'est pourquoi la collectivité doit investir dans ce sens avec, en plus des grands projets territoriaux, une indispensable solidarité à l'échelle de nos 25 communes, quelle que soit leur taille. Car c'est aussi cela qui forge notre identité avec, à la clé, un pouvoir d'attraction directement porté par nos petits villages provençaux. On a d'ailleurs pu le constater, dans le contexte de la crise sanitaire, avec une clientèle désireuse de redécouvrir son propre territoire alors que, jusque-là, elle partait à l'étranger. Ces gens-là vont revenir et nous devons donc être en capacité d'enrichir et diversifier notre offre afin de les fidéliser. C'est d'ailleurs une leçon du thermalisme : si les gens sont fidèles à Gréoux, c'est pour l'excellence des soins, les animations de qualité que nous proposons dans la commune, mais aussi la richesse de son territoire. Ils viennent, et reviennent, aussi pour la lavande, pour le Verdon, pour Manosque, pour le musée de Quinson, pour l'huile d'olive… C'est pour cela que, à l'échelle de DLVA, la complémentarité doit systématiquement remplacer la concurrence ».

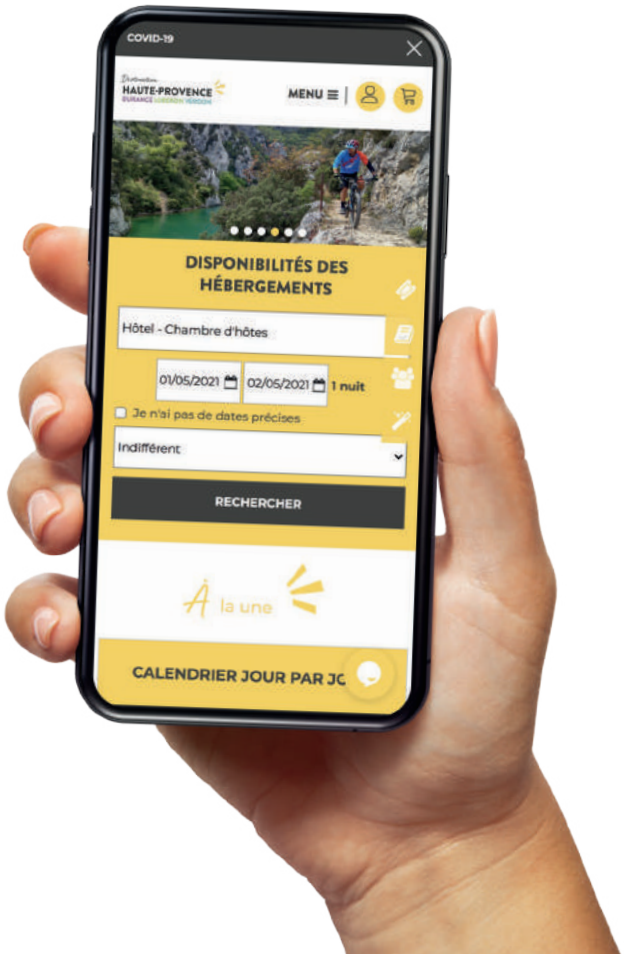

Délégation Ressources Humaines et Relation avec les Communes :

Gérard Aurric

5e Vice-Président :
ou la nécessité de revenir aux fondements de la Communauté d'Agglomération

Le maire de Valensole fait partie des pionniers de la Communauté de l'Agglomération. Retraité du secteur bancaire, où il a exercé tous les métiers (du guichet à la direction), Gérard Aurric est présent depuis le début au sein de la CCLDV, puis de DLVA. Il compte également cinq mandats au sein de sa commune, dont trois en tant que premier magistrat. Cette expérience lui permet de gérer légitimement une compétence très transversale, puisqu'il est le 5e Vice-président de DLVA, délégué aux Ressources Humaines et Relation avec les Communes.

« La relation avec les communes est une nouvelle compétence qui touche à la construction même de la Communauté d'Agglomération. *« Le principe est de chercher à améliorer nos fonctionnements en répertoriant les besoins que l'on pourrait partager. On est vraiment sur la notion de services qui, dans le cas de petites communes, permettent de profiter ponctuellement de la taille de l'agglo. C'est par exemple le cas pour certains marchés ou achats, qu'il vaut mieux effectuer en commun pour réduire les coûts ; ou pour un besoin ponctuel lié à une compétence, que la commune n'a pas forcément les moyens de se payer mais qui existe au sein de DLVA. Dans cette optique, nous avons créé un poste pour soutenir les communes dans leurs recherches de financements conventionnels. Le Président Petrigny, qui a été maire d'une petite commune, est très attentif à cette notion de « relation avec les communes ». Parce qu'on a tous besoin les uns des autres. C'est d'ailleurs à ce niveau que l'on peut réfléchir, ensemble, à de futures délégations de compétences communales, comme la jeunesse par exemple. »*

Réaliser des économies d'échelle et augmenter le niveau de services

« Cette compétence revêt à mes yeux une double importance. D'abord parce qu'on touche à l'humain mais également parce qu'on traite d'un sujet qui constitue l'essence même de notre Agglomération : la mutualisation. Et il est facile de comprendre qu'au fil du temps, ce qui change, ce n'est pas la Communauté d'Agglomération, ce sont les hommes. Aujourd'hui, pour la première fois, le Président de DLVA n'est pas le maire de Manosque. Il est donc logique de clarifier certaines compétences et, parfois, de démutualiser. Le maire de Manosque et le Président de DLVA ne peuvent plus avoir le même Directeur Général des Services, par exemple. Il est donc logique qu'il y en ait deux. Même constat pour la communication, qui a logiquement été démutualisée… Nous sommes donc à un moment, dans l'histoire de notre institution, où il est à la fois logique et normal de clarifier certains points. Si on prend l'exemple d'un agent qui travaille à 90% pour l'une des deux entités et à 10% pour l'autre, on peut légitimement s'interroger sur l'intérêt de la mutualisation. La difficulté actuelle, pour celles et ceux qui ont deux patrons, c'est de ne pas être tiraillés entre les deux. Il faut donc savoir qui intervient, où et quand ? Et une fois que l'on aura répondu à ces questions, on pourra mettre en place des procédures. Nous nous sommes fixés une échéance à fin septembre pour boucler cette première mission : le travail est aujourd'hui bien avancé ».

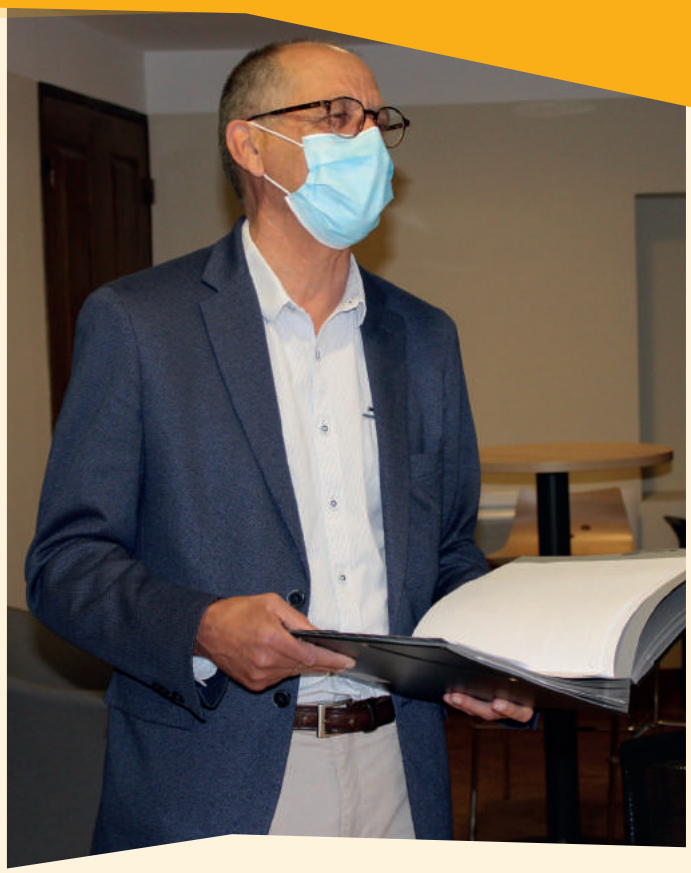

Dans certains cas, la mission n'est-elle pas inextricable ?

« Oui, c'est vrai, c'est parfois compliqué. Mais c'est normal : nous sommes en phase d'apprentissage et la mise en place ne peut pas se faire du jour au lendemain. Et même si, pour nous, cela constitue une nouveauté, c'est loin d'être un cas unique en France. Nous ne devons pas perdre de vue certains points essentiels, à commencer par le bien-être des agents et la satisfaction des administrés. Si ces conditions sont remplies, on sait que la collectivité fonctionnera bien. L'heure est donc aux discussions avec parfois, des arguments opposés. Chacun voudrait peut-être avoir son équipe, son bâtiment, son bureau… Mais nous devons également veiller à ne jamais oublier deux principes essentiels de la mutualisation : réaliser des économies d'échelle et augmenter le niveau de services. L'écoute, la clarification et la simplification doivent donc nous permettre de mettre en place un fonctionnement à la fois souple et flexible, susceptible de satisfaire tout le monde : les administrés, les agents et les élus ».

Délégation aménagement du territoire, développement durable et politique énergétique

Jérôme Dubois

6e Vice-Président :
politique énergétique et développement durable au service de l'aménagement du territoire

Jérôme Dubois est urbaniste et professeur à la Faculté de Droit et Science Politique, à Aix-en-Provence. Maire de Volx depuis 2005, il a également été élu 6e Vice-président de DLVA, délégué à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la politique énergétique. Un choix à la fois logique et pertinent puisqu'il retrouve une compétence qu'il connaît bien, et qu'il a déjà gérée. Même si, cette fois, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre en avant la politique énergétique.

« Nous devons désormais prendre les devants en matière de politique énergétique ! Les récentes évolutions législatives, qui autorisent les intercommunalités et les communes à se lancer dans la production locale d'énergie, constituent un défi à relever à l'échelle du mandat, celui de faire participer notre territoire aux enjeux écologiques du XXIe siècle. « Dans ce cadre, DLVA travaille avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'énergie, à la fois l'Etat, l'Europe et les grandes collectivités dont la Région, mais également avec les grands groupes énergétiques privés ».

Une démarche vertueuse en matière de gestion de nos ressources

« La problématique énergétique est indissociable du développement durable. Sur le territoire de DLVA, elle se décline à travers deux projets structurants, aussi bien du point de vue industriel qu'écologique. On parle tout d'abord de l'accompagnement de la valorisation de nos ressources propres avec la construction prochaine d'une unité de méthanisation. L'objectif est de produire un gaz vert pouvant être réinjecté dans le réseau, mais qui pourra également être directement commercialisé sur place notamment pour alimenter certains véhicules. Ensuite, le second projet permettra de produire de l'hydrogène à travers le développement du photovoltaïque mais, surtout, de le stocker grâce aux cavités salines de Géométhane. C'est le projet Hygreen Provence, qui, compte-tenu des enjeux, doit être co-construit à l'échelle de tout le territoire. Dans cette optique, nous allons d'ailleurs lancer une procédure de concertation citoyenne, avec des réunions thématiques et territoriales qui permettront d'expliquer le projet et, surtout, de débattre de son intérêt. Mais il est également important de souligner qu'en matière de ressources énergétiques, DLVA travaille indistinctement sur la production et la gestion des ressources. Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoriale), nous œuvrons quotidiennement, et de manière transversale, à la maîtrise de notre consommation énergétique afin d'inscrire DLVA dans une démarche vertueuse. Éclairage public en Leds, bus à hydrogène, extension des pistes cyclables, consommation énergétique des bâtiments publics… Toutes les compétences de l'Agglomération seront passées au crible de la transition énergétique, avant d'être rassemblées dans un document stratégique unique ».

L'autre gros morceau au sein de votre délégation, c'est l'aménagement du territoire : quels sont les principaux dossiers ?

« Il s'agit notamment du pilotage d'opérations en maîtrise d'ouvrage direct par l'Agglomération. Le premier gros dossier concerne le recalibrage de la ZAC de Chanteprunier, à Manosque. Cette zone d'aménagement concerté, qui a vu jour avant la création de DLVA, revêt aujourd'hui une importance stratégique majeure en matière de développement urbain puisqu'elle accueille des activités trans-territoriales (Pôle Emploi, Hôpital, École Internationale, future centre aqualudique communautaire). Néanmoins, en accord avec Manosque, nous considérons qu'il n'est pas opportun de mettre autant d'habitants dans une zone qui empiète sur la plaine agricole. Nous travaillons donc à la réduction de son emprise qui, d'ailleurs, devra profiter au centre historique de Manosque. Enfin, même si je n'oublie pas les projets structurants liés à l'aménagement du réseau routier ou de la gare de La Brillanne, le second dossier majeur du mandat se situe au niveau de l'Éco-campus et du technopôle Saint-Pierre, à Sainte-Tulle. DLVA a acheté, il y a deux ans, 15 hectares ainsi que l'ensemble des équipements existants. Aujourd'hui, nous devons redynamiser la zone afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités et de nouvelles entreprises. Nous allons faire en sorte que ce site vive, et qu'il se développe ».

Délégation GEMAPI, gestion des eaux pluviales et urbaines et plan massif

Gilles Mégis

7e Vice-Président :
une délégation sous le signe de la prévention

Le maire de Roumoules affiche une solide expérience d'élu : 1er adjoint pendant 14 ans, il est aux commandes de sa commune depuis 18 ans. Au sein de DLVA, il a conservé les mêmes compétences que précédemment même si, au fil des ans, le champ d'action n'a cessé de s'étendre avec, désormais, la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la gestion des eaux pluviales urbaines et le plan massif forestier. Une délégation multiple et particulièrement technique qui convient parfaitement à cet ancien enseignant qui a fait le choix en, 2014, de reprendre l'exploitation agricole familiale.

Cela fait désormais deux ans que DLVA a la responsabilité de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Gemapi). Une compétence, désormais obligatoire, qui vise « l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, des canaux, des lacs ou des plans d'eau, la défense contre les inondations, mais également la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ». La gestion des eaux pluviales urbaines revêt, elle aussi, une importance majeure en matière de sécurité publique, en lien avec la prévention des inondations. « Tout reste à faire au niveau de cette compétence, obligatoire depuis un an. Notre premier objectif est donc de réaliser, dans les 24 prochains mois, un diagnostic précis des 25 communes ». Enfin, on retrouve cette notion de prévention dans le troisième volet de la délégation de Gilles Mégis puisqu'il s'agit cette fois de limiter les risques d'incendies. Sur les 85 000 hectares de DLVA, 54% du territoire est en effet susceptible de participer à la propagation d'un feu de forêt.

Des enjeux liés à une prise de conscience environnementale

« La gestion des massifs forestiers se fait en lien avec l'ONF et en partenariat avec les sapeurs-pompiers de Brignoles. Nous avons un rôle majeur en matière de prévention et nos actions commencent à porter leurs fruits auprès de la population. Cette sensibilisation passe par des opérations de communication et des réunions publiques, mais surtout par des éléments très concrets et visibles : entretien régulier des pistes forestières afin que les pompiers puissent passer facilement, installation de citernes permettant aux hélicoptères de se ravitailler ; sans oublier l'aménagement de zones de « coupure combustible » afin de stopper la propagation du feu ».

Gilles Mégis(2e à gauche) lors d'une visite de chantier DFCI.

On retrouve ces notions de sensibilisation et de prévention au niveau de la Gemapi…

« C'est un domaine lié à la prise de conscience environnementale, d'autant que plusieurs inondations ou catastrophes naturelles ont eu lieu ces dernières années dans des départements voisins… On travaille en lien étroit avec les structures de gestion telles que le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance), le Syndicat Mixte Asse Bléone ou le Parc du Verdon. Pour certaines zones, il s'agit de démontrer jusqu'à quel niveau on peut assurer la protection des habitants avec les digues existantes ; c'est le cas à Manosque (au niveau de la zone Saint-Maurice), Oraison, Vinon-sur-Verdon et Gréoux-les-Bains. Dans d'autres cas, il faut pallier au fait que beaucoup de rivières n'ont plus été entretenues depuis plusieurs années, leurs lits sont souvent encombrés par des arbres morts et des broussailles. L'entretien régulier constitue d'ailleurs la solution la moins coûteuse et la plus efficace contre les inondations ».

On a donc affaire à des délégations qui peuvent rapidement devenir coûteuses ?

« Quand on commence à parler de digues, on dépasse largement le million d'euros. Le budget Gemapi a débuté à 250 000 € puis est monté en puissance pour atteindre 700 000 € cette année. Mais on sait qu'il va sans doute encore doubler et, à terme, une partie de cette compétence sera financée via une taxe qui même si cela ne devrait représenter « que » quelques euros de plus à l'année… Le pluvial urbain représente lui un budget d'environ 1, 5 M €, constitué à partir d'une cotisation forfaitaire payée par les communes à hauteur de 12 euros par an et par habitant : une partie de cette somme sera consacrée à l'investissement, notamment pour canaliser le pluvial à chaque fois que nécessaire. Ce budget permettra aussi de financer le schéma directeur du pluvial à l'échelle des 25 communes ».

Délégation eau, assainissement, pacte fiscal et financier :

Serge Faudrin

8e Vice-Président :
le défi de la gestion unique de l'eau

Le maire de Villeneuve est le 8e Vice-président DLVA, délégué à l'eau, l'assainissement et au pacte fiscal et financier. Le maire de Villeneuve, confie avoir le goût des sujets techniques et juridiques. Un atout de taille pour ce retraité des finances publiques qui peut s'appuyer sur l'expérience, et l'expertise, de sa commune en matière de mise en commun de l'eau, à l'époque d'ILO (Intercommunalité du Luberon Oriental, qui a intégré DLVA le 1er janvier 2013).

Si l'eau et l'assainissement font partie des compétences les plus *« concrètes »* pour le grand public, le quotidien de cette délégation n'est pas un long fleuve tranquille pour autant. Comme le rappelle Serge Faudrin, 8e Vice-président, *« le premier défi est de regrouper une compétence jusque-là exercée de manière très dispersée. Ce regroupement doit permettre de faire face à des contraintes nouvelles, et des obligations plus fortes en matière de protection des ressources, de qualité de l'eau, de traitement des rejets ».* Aujourd'hui, sur le territoire de DLVA, la gestion de l'eau est soit déléguée (deux opérateurs privés gèrent ainsi les communes de Manosque, Pierrevert, Valensole, Gréoux-les-Bains et Vinon-sur-Verdon), soit assurée par la régie publique de l'eau (dans toutes les autres communes).

Un enjeu environnemental omniprésent

« L'enjeu environnemental est lié à la préservation de la qualité des ressources. Il s'agit donc de les protéger et d'éviter toute surexploitation, tout en allant à la conquête de ressources écartées ou abandonnées. Concernant la sécurisation et la diversification des ressources, nous travaillons à la potabilisation de l'eau du Verdon avant sa distribution dans le Val de Durance. C'est l'un des gros projets du mandat, avec un budget qui dépasse les 8 millions d'euros, afin de construire une station de potabilisation et de mettre en place le maillage du réseau (jusqu'en 2024). L'amélioration de la disponibilité de la ressource, là où elle est plus rare (comme sur le plateau de Valensole) fait également partie de nos objectifs avec un chantier de renforcement et d'extension du réseau, conduit par la Société du Canal de Provence. Le doublement des conduites permettra d'avoir un réseau mieux dimensionné afin de desservir de nouvelles zones et d'éviter tout risque de rupture. Enfin, concernant l'assainissement (qui comprend la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, mais aussi l'élimination des boues), il s'agit d'avoir des systèmes de traitement en conformité avec des normes très strictes, qui vont d'ailleurs se durcir (dans le Verdon notamment) ».

Dans le même temps, il s'agit aussi de mettre en place un système de gestion unique de l'eau : quelles sont les étapes ?

Actuellement, la gestion se fait soit en régie, soit par délégation de service public (DSP). Concernant la régie, je tiens à souligner le haut niveau de compétences des équipes, ce qui est particulièrement remarquable à l'échelle de notre territoire. On parle en effet de 35 personnes, basées à Villeneuve (où se trouve le pôle administratif), Volx, Sainte-Tulle et Riez (pôles techniques). Concernant les autres communes, la DSP a d'ailleurs été renouvelée récemment mais pour une durée courte. Notre objectif est en effet de mettre en place un système de gestion unique au 1er janvier 2024. Le principe de ce regroupement a été acté par les membres de DLVA et nous devons à présent décider quel système adopter. Soit cela se fera en régie, soit cela se fera au travers d'une structure associant un partenaire privé mais dans laquelle DLVA sera majoritaire (de type société d'économie mixte). Il est important de souligner que ce projet va dans le sens de l'Agglomération elle-même : on parle en effet d'égalité et de solidarité avec des prestations identiques, quelle que soit la localisation. Enfin, il faut souligner que «périmètre unique» signifie également «prix unique». Plusieurs éléments peuvent faire varier ce prix (sécurisation de la ressource, reconquête des captages, évolutions réglementaires, baisse des subventions...). Notre objectif est donc de rester sur un tarif raisonnable, toujours inférieur à la moyenne nationale ».

Délégation politique de la ville :

Caroline Paolasso

9e Vice-Présidente :
« Il faut aimer les gens pour gérer la politique de la ville »

Caroline Paolasso, déléguée à la politique de la ville, avoue qu'elle a rapidement compris pourquoi on s'était tourné vers elle. Et avec quelques mois de recul, elle rajoute qu'aujourd'hui, si elle devait choisir, elle ne voudrait rien gérer d'autre… Cette Manosquine est connue (et reconnue) pour son sens du relationnel. Une forme d'altruisme en parfaite adéquation avec une délégation qui impose d'être souvent sur le terrain afin d'écouter, discuter, comprendre… *« Parce qu'il faut aimer les gens pour gérer la politique de la ville »*, insiste d'ailleurs la 9e vice-présidente qui, depuis sa plus tendre enfance, a appris à connaître sa commune. Y compris ses quartiers désormais baptisés *« prioritaires »* qui n'abritent pas moins de 25% de la population manosquine…

Sur le territoire de DLVA, la politique de cohésion urbaine et sociale concerne en effet prioritairement deux secteurs manosquins : la zone « Centre-Ville - Saint-Lazare - Trinque d'Isnard », et l'arc « Serret - Plantiers - Aliziers ». Les actions, qui se déclinent au travers d'appels à projets annuels, visent la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie. Deux conseils citoyens ont d'ailleurs été créés (un par secteur) afin que chacun puisse participer à la définition des orientations.

Caroline Paolasso et Nathalie William sous-préfète de Forcalquier

L'heure n'est plus aux petits travaux mais à une requalification en profondeur

« Le mandat débute avec la concrétisation d'un projet de renouvellement urbain, porté par DLVA depuis plusieurs années. Concrètement il s'agit de démolir la résidence l'Alicante afin de construire, en lieu et place, un centre de santé qui remplacerait celui de la CCAS (Caisse Centrale d'Activité Sociale) et des logements. C'est la pierre angulaire d'un projet global de réhabilitation et redynamisation du quartier, afin de donner un nouveau souffle à l'ensemble du secteur. Dans un premier temps, il faut donc acquérir l'ensemble des appartements et accompagner les résidents dans un parcours de relogement; sachant que l'on compte à peine 20 % de propriétaires occupants au sein des 68 logements de l'Alicante. Ensuite, viendra le temps de la démolition. Le bâtiment devrait disparaître au plus tard en 2024 afin de construire, dans la foulée, le nouveau centre de santé. Si l'on compte 18 mois pour cette troisième phase, on aboutit à la création du nouveau centre de santé avant la fin du mandat. A noter enfin que, toujours dans cette optique de renouvellement urbain, trois petits immeubles en accession libre seront construits entre le Parc de Drouille et la future maison de la santé, afin d'attirer une nouvelle population et, donc, de participer à la mixité sociale. Le cadre de vie est en effet un élément essentiel de l'attractivité de la ville et, donc, de tout le territoire de DLVA. C'est pourquoi, outre l'Alicante, le projet de renouvellement urbain s'étendra à l'échelle de tout le quartier par diverses actions (désenclavement des résidences, travaux d'amélioration des bâtiments, création de cheminements piétons, requalification des espaces extérieurs, création d'une maison des habitants et du service communal « Animation Vie Locale » (futur centre social) au rez-de-chaussée des logements qui remplaceront l'actuel bâtiment des Plantiers (qui sera également démoli), amélioration de l'école des Plantiers…».

Comment obtenir l'adhésion des personnes qui vivent dans ces quartiers ?

« On rencontre des habitants motivés, qui soutiennent nos actions et apportent du dynamisme… et on a parfois affaire à des personnes plus en retrait avec lesquelles ce n'est pas toujours évident. C'est un processus de longue haleine. Cela passe donc par un travail en profondeur mené dans le cadre du « Contrat de Ville », grâce notamment à l'implication et au soutien du service «Animation Vie Locale» de la Ville de Manosque, aux animateurs de quartiers et aux maisons d'animation et de proximité. Il faut également citer les nombreux partenaires (Ville de Manosque, État, Région, Département, Agence Régionale de Santé, CAF, Pôle Emploi, CCIT et CMA, bailleurs sociaux…); sans oublier les conseils citoyens. Ces instances permettent de développer les contacts : elles sont également à l'origine de nombreuses initiatives afin de fédérer les habitants et, donc, d'éviter toutes formes de repli. Sensibilisation à la lecture, organisation de jardins partagés, rénovation et mise à disposition de locaux… Nous accompagnons ainsi une trentaine de projets, qui se déploient sur les Qartiers Politique de la Ville (QPV). L'objectif est de participer à la cohésion sociale, mais également de favoriser le retour à l'emploi. C'est en effet un levier majeur dans cette phase de reconquête ! ».

Délégation à l'équilibre social de l'habitat :

Jean-Luc Queiras

10e Vice-Président :
L'offre de logements doit être à la hauteur de notre attractivité

Jean-Luc Queiras, est le 10e Vice-président de DLVA, délégué à l'équilibre social de l'Habitat. Le maire de Sainte-Tulle, élu en 2020, a été adjoint à cinq reprises : urbanisme, sports, personnel, finances… Ce retraité du secteur bancaire, qui est également administrateur de l'IAP (Institut Avenir Provence, à Manosque), peut ainsi s'appuyer sur une très bonne connaissance de l'administration. Un atout de taille pour gérer une délégation très transversale.

Jean-Luc Queiras (à droite) lors de la signature « Cœur de ville » avec la ville de Manosque . DLVA intervient en matière de logement dans cette opération.

Avant même le regroupement de ses 25 communes, le territoire de DLVA a toujours bénéficié d'une attractivité liée à la diversité et à la richesse de ses paysages. Un territoire contrasté, organisé en trois grandes parties : une zone urbaine autour de la ville centre ; une zone plus rurale avec 9 communes de moins de 500 habitants et, enfin, un secteur à vocation touristique autour de Gréoux-les-Bains. Dans ce contexte, il est devenu nécessaire d'augmenter et de diversifier l'offre de logements, afin d'assurer le maintien de la population locale mais également d'être en capacité d'accueillir durablement de nouveaux habitants. *« C'est dans cette optique qu'a été construit, en 2014, le premier Programme Local de l'Habitat ; afin de fixer des objectifs en matière de production de logement »,* détaille le Vice-président qui, aujourd'hui, doit à la fois finaliser ce premier PLH, tout en préparant le suivant, dont la mise en œuvre est calée sur la durée du mandat actuel.

Une volonté de densifier et de réhabiliter

« La réalité de notre territoire, c'est d'abord son évolution démographique avec, pour rappel, 9 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2009. Aujourd'hui, l'heure est au bilan des actions menées dans le cadre du PLH défini en 2014, avant de se projeter sur 6 années supplémentaires. Concrètement, nous faisons régulièrement le tour des 25 communes afin de vérifier que les projets mis en œuvre correspondent bien à notre programme d'actions et, avec une production moyenne de 500 nouveaux logements par an (répartis en 70% d'habitats libres et 30% de logements sociaux), nous étions déjà en 2019, à 90% de nos objectifs ».

Quels sont les principaux leviers ?

« Il y a d'abord une volonté forte de l'État qui se manifeste notamment à travers la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) : elle impose en effet aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer de 25% de logements sociaux. Sur notre territoire, cela correspond à Manosque, Oraison, Pierrevert, Villeneuve et Vinon-sur-Verdon ; mais on sait que Sainte-Tulle, Valensole et Volx seront concernées prochainement. Il s'agit donc de mobiliser l'ensemble des acteurs : bailleurs sociaux, communes, instances départementales et régionales…

« L'État encourage aussi fortement la densification de l'habitat afin d'éviter d'empiéter sur les terres agricoles. Cela rejoint une volonté forte, de l'ensemble des communes, de revitalisation des centres historiques… L'objectif est d'aller à la rencontre des propriétaires privés pour les inciter à vendre et/ou obtenir des aides financières pour la rénovation. On peut citer l'exemple de la Ville de Manosque qui a signé, en décembre dernier, aux côtés de DLVA, une convention opérationnelle avec Action Logement. Le groupe s'est ainsi engagé à mobiliser un million d'euros pour la rénovation de logements et de commerces dans le centre-ville ; sachant que ces projets devront être engagés avant fin 2022.

« Enfin, nous nous faisons accompagner par l'AUPA (l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix), dont la convention vient d'être renouvelée. Après avoir réalisé un état des lieux extrêmement précis, ce bureau d'études est désormais en mesure de suivre et d'accompagner chaque projet, notamment dans les plus petites communes, qui ne possèdent pas de service dédié ».

Délégation agriculture et politique locale du commerce :

Jean-Guillaume d'Herbès

11e Vice-Président :
de la protection de l'agriculture à la promotion du territoire

Exercer le métier de vigneron, cela signifie être en capacité de gérer l'intégralité d'un processus qui débute dans les vignes et se termine auprès du consommateur, en intégrant toutes les étapes de fabrication du vin. À ce titre, la délégation portée par Jean-Guillaume d'Herbès au sein de DLVA, correspond parfaitement à cette diversité d'activités. Celui qui est également président du Canal de La Brillanne, connaît très bien le secteur agricole ; il n'a d'ailleurs jamais hésité à s'engager pour sa défense, notamment au sein des Jeunes Agriculteurs il y a 10 ans.

L'époque de la consommation excessive de terres agricoles est désormais révolue ; dans les Alpes-de-Haute-Provence comme ailleurs… Sur le territoire de DLVA, ce changement de paradigme a notamment permis de co-construire, en 2018 une charte agricole afin *« d'impulser de nouvelles initiatives au service d'une agriculture de qualité, durable et pourvoyeuse de richesses ».* Mais au-delà de ce document, la collectivité s'est également engagée dans une Zone Agricole Protégée (ZAP). *« Avec une superficie proche des 8 000 hectares, ce sera l'une des plus ambitieuses de France ! Elle pérennise la destination agricole des parcelles situées à l'intérieur de son périmètre »* souligne le 11e Vice-président, délégué à l'agriculture et à la politique locale du commerce.

Une grande foire agricole à Manosque les 12 et 13 juin

« Il était du devoir de la collectivité de protéger ses terres, sachant que l'on trouve dans la plaine de la Durance des zones agricoles qui comptent parmi les plus fertiles de Provence. Le zonage a été réalisé en concertation avec les agriculteurs et les communes concernées afin de concilier les intérêts de chacun. Car il s'agissait d'une part de sanctuariser des terres aux qualités agronomiques exceptionnelles et, d'autre part, de ne pas négliger la légitime nécessité des communes à assurer leur développement économique et le train de vie des habitants. Il faut donc souligner l'attitude responsable de tous les acteurs dans la co-construction de la ZAP. La vigilance et le pragmatisme doivent donc toujours prendre le pas sur le dogmatisme. La préservation de l'agriculture d'un point de vue économique et écologique est d'ailleurs une volonté forte du Président de DLVA ».

Comment l'agriculture peut contribuer à l'attractivité du territoire ?

« Le premier confinement a mis en exergue la volonté de chacun de consommer local : nous encourageons et favorisons donc les démarches qui vont dans ce sens, comme la plateforme « omondrive.fr », portée par DLVA et la CCIT, avec l'aide de la Ville de Manosque. Notre objectif n'est évidemment pas de remplacer les commerçants mais de faciliter les choses. C'est notamment le cas du FISAC, qui permet d'obtenir 40% d'aides financières pour des investissements liés aux devantures ou à l'achat de matériel dédié au commerce en ligne. Je tiens à attirer l'attention sur l'impérieuse nécessité de déposer son dossier maintenant : il faut se projeter au-delà de la crise sanitaire et continuer à investir pour maintenir la qualité de service.

La construction d'une maison de produits de pays fait également partie des pistes de réflexion. Elle permettrait de renforcer la proximité évidente entre agriculture et tourisme, qui s'appuie sur la beauté et la qualité de nos paysages. Le Vice-président en charge du tourisme, tout comme le directeur de l'Office de Tourisme Communautaire et son équipe, réalisent un formidable travail de promotion avec, notamment, de nombreux événements transversaux, comme le Rosé Day, la Fête de la lavande, la Fête de la transhumance… En attendant le grand retour de la Foire agricole. Ce projet majeur pour le rayonnement, conduit en partenariat entre DLVA et la FDSEA04, se tiendra pour sa 1re édition les 12 et 13 juin prochains sur la commune de Manosque qui apportera également son concours à l'organisation. Cette opération a pour but de se déplacer chaque année dans une des 25 communes de DLVA. Il aura une double vocation, pédagogique et culturelle, afin de sensibiliser nos concitoyens à la production de qualité de nos territoires, aux enjeux écologiques, sans oublier un coup de projecteur sur les nombreux métiers et débouchés du secteur. La Foire accueillera également un marché paysan et sera ponctuée de très nombreuses animations ».

Délégation développement économique :

André Mille

12e Vice-Président :
le pragmatisme

André Mille, maire de Pierrevert, est le 12e Vice-président de DLVA, en charge du développement économique. Diplômé de Sup de Co Marseille et titulaire d'un DECS (diplôme d'études comptables supérieures), il a été chef d'entreprise dans le milieu agricole. Réputé pour son dynamisme professionnel à la tête de la société du même nom (négoce de produits agricoles) et de la jardinerie Gamm Vert, André Mille s'est toujours investi dans le milieu socio-professionnel. Société d'économie mixte, Plate-forme initiative emploi, Chambre de commerce et d'industrie, Syndicat professionnel au niveau national… Ce chef d'entreprise à la retraite aborde ce mandat communautaire avec des valeurs qui lui collent à la peau : équité, proximité et, surtout, pragmatisme.

Comment abordez-vous cette délégation ?

« Ma carrière professionnelle me permet d'aborder mon mandat avec, je l'espère, une réelle légitimité. Parce que j'ai toujours été un homme de terrain. Alors quand il s'agit d'aller à la rencontre des chefs d'entreprise afin d'échanger avec eux pour répondre à leurs besoins, je sais que nous pouvons parler de problématiques concrètes. Je sais que nous parlons le même langage. Main d'œuvre, salaires, charges, production, transports… autant de sujets que je connais bien et qui, aujourd'hui, me permettent de ne pas avoir un regard administratif ou technique sur tout ce qui touche à l'économie de notre territoire. D'autant que nous possédons, au sein de l'agglo, des personnes dont c'est le travail et qui le font très bien. Et c'est précisément cette complémentarité qui peut, et doit, nous permettre de continuer à nous développer ».

DLVA c'est…

Près de **7 800 entreprises**

22 000 emplois,
dont **1200 dans la filière senteurs et saveurs**

750 créations d'entreprises par an

3 milliards d'euros de chiffre d'affaire

830 millions d'euros de valeur ajoutée

16 zones d'activités

Une dynamique positive malgré un contexte morose

L'actualité économique est inévitablement liée à la situation sanitaire : quel est le bilan ?

« Il est important de rappeler la forte mobilisation du service développement économique et des élus, depuis le mois de mars 2020. Dès le premier confinement, nous avons mis en place un fonds d'urgence qui a permis d'aider financièrement plus de 200 entreprises, et nous avons recensé et géolocalisé les commerces ouverts afin de diffuser l'information. Lors du second confinement, le service a effectué un travail de veille et de décryptage des différents dispositifs de soutien, et il a mis en place un guichet unique afin d'orienter les entreprises vers les aides adéquates. DLVA s'est mobilisée afin d'aider certaines entreprises à prendre le virage du numérique via le financement (en cas de fermeture administrative) de l'abonnement à une plate-forme de vente en ligne. Nous avons également accompagné les entreprises qui ont des projets de développement dans le cadre du plan de relance de l'État : notre territoire a obtenu d'excellents résultats avec 2 lauréats (sur 15 projets retenus en PACA) pour la première vague ; et un lauréat (sur 7 retenus en PACA) pour la deuxième vague ! Enfin, après l'annulation de « Mon Agglo pour l'emploi » à Riez, nous espérons bien pouvoir organiser une édition avant l'été, afin de répondre notamment aux besoins des emplois saisonniers.

La Communauté d'Agglomération joue un rôle majeur en matière de développement économique et d'aménagement. L'objectif est notamment d'accueillir et favoriser le développent des entreprises, en lien avec les filières de l'énergie, des senteurs et saveurs, du tourisme et du thermalisme. DLVA entretient, requalifie et modernise ses 16 zones d'activités. La collectivité remet à niveau des infrastructures parfois vieillissantes qui ne correspondent plus toujours à des secteurs en mutation. Elle travaille également à l'extension des parcs d'activités existants, ou à la création de nouvelles zones, à chaque fois que cela est possible. Elle peut ainsi proposer, aux entreprises qui souhaitent s'implanter et se développer, des terrains entièrement équipés en sortie d'autoroute sur Manosque et Oraison ; du foncier est également disponible à Roumoules et Sainte-Tulle. »

André Mille lors d'une visite d'entreprise avec Mme la Préfète.

Délégation culture :

Sandra Faure

13e Vice-Président :
la *« culture partout et pour tous »*

Sandra Faure et la culture, c'est une longue histoire. Et c'est surtout une histoire de passion, débutée dès sa plus tendre enfance avec une éducation qui fait la part belle à la musique, au patrimoine, aux musées… Adolescente, elle profite du partenariat qui lie les collèges et lycées manosquins avec le théâtre de La criée, à Marseille. La passion se confirme, s'étoffe et ne la quitte plus. Au point, aujourd'hui, de ne pas hésiter à mettre entre parenthèses son activité professionnelle pour se consacrer pleinement à sa délégation au sein de la Communauté d'Agglomération. Sandra Faure affiche et assume sa double ambition : de la culture accessible à tous, et partout. Y compris là où on ne l'attend pas…

Salles de spectacle, théâtres, bibliothèques ou médiathèques… tous les équipements culturels sont gérés par DLVA. La Communauté d'Agglomération met ainsi à disposition des associations et des professionnels des espaces de diffusion ; elle propose également un réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire grâce, notamment, à sa capacité de dématérialiser certaines structures afin d'aller à la rencontre des habitants. DLVA soutient simultanément les outils (création, extension, aménagement, entretien et exploitation de tous les équipements culturels) et les acteurs (programmation, diffusion des pratiques et enseignements) : la collectivité est donc initiatrice d'événements réguliers dans le cadre de la saison culturelle, ou plus ponctuels (Musiks à Manosque, Les Estivales ou encore Les Correspondances et Les Nuits photographiques de Pierrevert, par le biais de subventions…).

Jean-Christophe Petrigny, Sandra Faure et André Mille lors du lancement des « Nuits Photographiques » à Pierrevert

La culture en quelques chiffres…

Réseau de lecture publique : 20 médiathèques gérées par 30 professionnels et 100 bénévoles ; 180 000 documents, 250 000 prêts et 700 accueils de classe.
5 salles de spectacle : grande et petite salles du théâtre Jean-le-Bleu à Manosque, auditorium des Observantins à Manosque, auditorium du Moulin Saint-André à Vinon-sur-Verdon, théâtre Henri-Fluchère à Sainte-Tulle.
Programmation et diffusion : saison culturelle (50 spectacles en moyenne), tournées d'hiver dédiées au jeune public avec une moyenne de 2000 enfants-spectateurs, Musiks à Manosque, Les Estivales (20 concerts dans les villages de DLVA) …

Musiks à Manosque doit renouer avec sa vocation grand-public

« Notre postulat de départ, c'est que la culture ne doit surtout pas être réservée à une élite. Au contraire ! Il faut que la culture concerne tout le monde et, pour y parvenir, il faut que l'on puisse faire un pas vers celles et ceux qui ne viennent pas spontanément. Il ne doit y avoir ni contrainte géographique, ni contrainte sociale. C'est pourquoi nous continuons à raisonner à l'échelle des 25 communes avec, par exemple, des animations théâtrales dans les villages ou la tournée Les Estivales. Nous allons également faire des actions afin d'aller dans les quartiers, par le biais de la musique classique, et mettre en place des partenariats avec certaines associations du territoire. Je pense qu'il est important de mettre de la culture là où on ne l'attend pas forcément : dans la rue, avec des expos photos. N'oublier personne, c'est aussi penser aux accès dédiés aux personnes à mobilité réduite. C'est d'ailleurs dans cette optique que va débuter la rénovation du théâtre Jean-le-Bleu avec, en outre, des systèmes dédiés aux personnes malvoyantes et/ou malentendantes. Enfin, toujours dans cette optique, la digitalisation des ouvrages de notre réseau de lecture publique permet, là aussi, de toucher le plus grand nombre. Le fait de pouvoir télécharger un livre, sans avoir besoin de sortir de chez soi, constitue un vrai plus, surtout en période de crise sanitaire »

Si l'on se projette au-delà de la crise sanitaire, à quoi pourraient ressembler les prochains événements ?

« J'ai souhaité clarifier la programmation de notre saison culturelle en fonction des lieux en intégrant une troisième scène : le théâtre Henri-Fluchère de Sainte-Tulle. Cela va permettre de garder à Manosque les spectacles et pièces qui ont besoin d'une grande jauge, ainsi que la programmation scolaire. La salle tullésaine, avec ses 200 places, sera dédiée aux amateurs ou à des prestations plus pointues. Enfin, on ne change rien à Vinon où la programmation était d'ores et déjà claire et facilement identifiable avec du théâtre de boulevard ».

Sandra Faure lors du lancement de la saison culturelle.

Délégation SIT, Bâtiments communautaires et éclairage public,

Jean-Claude Castel

14e Vice-Président

proximité et transversalité au programme:

Jean-Claude Castel, est le 14e Vice-président de DLVA, délégué au SIT (système d'information territorial), aux systèmes d'informations, aux bâtiments communautaires et à l'éclairage public. Le maire de Corbières (depuis 2008), qui est également à la tête d'une entreprise agricole, travaille avec quatre services communautaires différents : une collaboration toujours basée sur la confiance et la proximité.

Avec 13 200 points lumineux répartis sur l'ensemble du territoire de DLVA, la compétence de l'éclairage public est, littéralement, la plus visible parmi celles dont Jean-Claude Castel a la charge. La Communauté d'Agglomération est en charge de l'entretien et de la rénovation de l'éclairage public avec, depuis sa création, la volonté de remplacer les anciennes installations par des équipements qui éclairent mieux et consomment moins. Une politique de sensibilisation aux économies d'énergie est également menée, afin d'éteindre ou de réduire l'intensité lumineuse la nuit. Mais le Vice-président a également la responsabilité des bâtiments communautaires ,de leur accessibilité, et de la digitalisation des services communautaires avec le Service des Systèmes d'Information, avec l'objectif de se passer totalement du papier d'ici 2025. Sans oublier le Système d'Information Territorial (SIT) qui intègre la notion d'adressage individuel, indispensable au bon déploiement de la fibre optique. *« Certaines compétences s'inscrivent dans la continuité de mon mandat précédent de Vice-président, d'autres sont nouvelles… mais c'est aussi ce qui me permet de n'avoir aucun a priori. Alors, j'écoute et j'apprends afin de pouvoir comprendre le métier de chacun. Cette proximité et cette relation de confiance m'ont toujours animé, aussi bien dans mon entreprise qu'au sein de la mairie de Corbières ».*

Quelle est la situation actuelle de l'éclairage public sur le territoire de DLVA ?

« Chacune des 25 communes de DLVA bénéficie aujourd'hui de la même réactivité, avec un dépannage assuré dans les 48 heures maximum. Le passage en régie a logiquement abouti à une baisse de 30% des coûts, tout en permettant un meilleur suivi. Le fait de s'équiper progressivement en Leds permet également de maîtriser notre facture énergétique tout en gérant au mieux les interventions de nos techniciens. Les communes les plus éloignées de Manosque, où sont installés les services techniques, ont été équipées en priorité afin d' éviter de longs déplacements en cas de panne. De plus, outre sa longévité et son côté économe, la Led permet également de faire varier l'intensité lumineuse. Concrètement, cela permet de moins éclairer à certaines heures sans pour autant plonger des rues, ou des villages, dans le noir complet. Ce qui, en termes de sécurité, m'a toujours paru essentiel. »

Est-ce compliqué de gérer plusieurs compétences avec de larges champs d'actions ?

« C'est vrai que quand on parle de bâtiments intercommunautaires, on parle aussi bien de l'Eco-campus, que du théâtre Jean-le-Bleu à Manosque ou de l'Hôtel Mazan à Riez, sans oublier la notion d'accessibilité qui concerne aussi bien les bâtiments que les arrêts de bus. Quand on parle de l'avenir des équipement culturels avec, notamment, de gros travaux à venir au théâtre Jean-le-Bleu, on avance de concert avec Sandra Faure (en charge de la culture). Enfin, aux côtés de Claude Cheilan (en charge de la mobilité), nous veillons à ce que chacune des 25 communes de l'Agglomération possède au moins un arrêt de bus accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette transversalité, c'est aussi ce qui fait la richesse et l'intérêt des missions que l'on m'a confiées ».

Délégation prévention de la délinquance :

Lise Raoult :

15e Vice-Présidente :
en matière de délinquance,
mieux vaut prévenir que…

Lise Raoult est la 15e Vice-présidente de DLVA, déléguée à la prévention de la délinquance. La conseillère municipale de Manosque affiche une carrière bien remplie, dans les secteurs de l'automobile et du bâtiment. Cette expérience, et ses trois mandats au sein du conseil municipal manosquin, lui permettent aujourd'hui d'aborder avec sérénité une compétence qui s'appuie sur de nombreux partenaires.

« Créer une délégation dédiée à la prévention de la délinquance constitue déjà, en soi, un message fort ». Lise Raoult ne cache pas sa satisfaction de voir ces problématiques traitées de manière autonome alors que, précédemment, elles étaient intégrées au sein de la *« politique de la ville »*. La Communauté d'Agglomération souhaite en effet « porter une action coordonnée et structurée sur son territoire », à travers plusieurs axes : lutte contre les addictions, lutte contre les vols à la roulotte, amélioration de l'accès aux droits pour les victimes de violence intrafamiliale, renforcement de la coordination et animation du réseau d'acteurs, développement de mesures de responsabilisation (au niveau des collèges notamment) et coordination de la mise en œuvre des mesures alternatives de justice. Autant de thèmes traités au sein des *« observatoires de tranquillité publique »*. Ces instances regroupent l'ensemble des acteurs autour des maires des communes concernées (forces de l'ordre, services de l'État, services sociaux, Éducation nationale, Service pénitentiaire d'insertion et de probation, protection judiciaire de la jeunesse…).

Lise Raoult lors du lancement de l'opération « Orangez le monde »

Les élus de DLVA marquent leur soutien à l'opération « Orangez le monde »

La prise de conscience doit être la plus large possible

« Nous souhaitons que cette compétence soit ancrée dans le quotidien des habitants et nous mesurons tout l'intérêt d'aller à leur rencontre. C'est ce que nous faisons à travers les observatoires de tranquillité publique : cinq réunions sont organisées chaque trimestre, afin de couvrir la totalité du territoire. Il s'agit d'un travail de coordination entre tous les intervenants afin d'être en capacité de répondre aux besoins spécifiques de chaque commune. L'objectif est ainsi de définir et de mettre en place une stratégie collective à partir des éléments transmis par chacun des partenaires, en matière d'insécurité et de délinquance. On peut citer, par exemple, la récente mise à disposition d'un répertoire afin de lutter contre les violences faites aux femmes. Depuis le mois de novembre, les victimes et aidants ont à leur disposition, sur le site de DLVA, la liste des numéros d'écoute et les contacts des structures de prise en charge d'urgence, présentes sur notre territoire. Des affiches de lutte contre le sexisme sont également à la disposition des établissements scolaires pour participer à l'éducation à l'égalité entre les hommes et les femmes ».

La notion même de prévention est donc au cœur des actions ?

« L'intitulé de ma délégation est primordial : il faut essayer d'agir le plus en amont possible. Cela passe, par exemple, par le rappel des principes du vivre ensemble au travers d'interventions dans les écoles, en partenariat avec l'Éducation nationale. Ou par l'utilisation de casque de réalité virtuelle afin que chacun prenne conscience des effets de la consommation de drogue ou d'alcool sur le comportement… Rien ne doit être mis de côté, ou négligé, pour participer à une prise de conscience globale qui passe, aussi, par la nécessaire disparition du sentiment d'impunité. Dans cette optique, nous travaillons en collaboration avec le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD). Nous allons d'ailleurs mettre en place prochainement un « Point Justice » qui permettra justement de rapprocher la justice quotidienne des citoyens. Son rôle sera essentiellement d'aider à régler les litiges civils au quotidien, de participer à la médiation et de fournir un soutien sur des questions juridiques ».

Délégation enfance et jeunesse

Béatrice Garcia :

L'engagement logique et légitime en faveur de l'enfance et de la jeunesse

A la création de la Communauté d'Agglomération DLVA, le 1er janvier 2013, la délégation « enfance, jeunesse et citoyenneté » avait été logiquement attribuée à Béatrice Garcia. L'adjointe volxienne, qui exerce le métier d'assistante sociale, s'est naturellement et pleinement investie dans cette mission. Y compris quand il a fallu faire cela de manière «bénévole», à la suite d'une forte réduction du nombre de vice-présidents à partir de 2014. Désormais première adjointe au sein de sa commune, Béatrice Garcia, a légitimement été nommée conseillère communautaire déléguée à l'enfance et la Jeunesse. « C'est un message fort de la part du Président : parce que prendre soin de nos jeunes, c'est penser aux adultes de demain et, donc, parier sur l'avenir. Par ailleurs, mon engagement politique est porté par des valeurs de solidarité, d'entraide et de justice. Des valeurs qui me sont chères ».

Quels sont les autres domaines liés à votre délégation ?

« On peut tout d'abord citer les différents points d'information dédiés aux jeunes (à Gréoux-les-Bains, Vinon-sur-Verdon, Sainte-Tulle et Manosque) et réunis au sein d'un réseau baptisé «le club des 4». Ils peuvent y trouver beaucoup de réponses à leurs interrogations en matière de mobilité, formation, déplacements… Toujours dans cette notion de réseau, le relais d'assistantes maternelles (RAM) se décline autour de deux pôles : le relais historique, à Manosque, et un relais itinérant qui, à partir d'Oraison est en capacité d'aller à la rencontre des assistantes maternelles et des parents à Sainte-Tulle, Valensole, Riez et Gréoux-les-Bains. Ce service de proximité permet aux assistantes maternelles de sortir d'une forme d'isolement, mais également de préparer les enfants à la future socialisation scolaire. Le soutien administratif des parents en matière de contrats de travail et de bulletins de salaire fait également partie des missions du RAM. La collectivité s'implique dans le développement et l'accompagnement du service civique. Enfin, elle mène des actions d'insertion professionnelle en partenariat avec la Mission locale. A travers ces différents services de proximité, notre priorité est d'aller à la rencontre de tous les habitants du territoire ».

Pour les jeunes et avec les jeunes

« Notre politique, qui doit permettre aux 16-25 ans de gagner en autonomie, se décline autour de trois grands axes : la mobilité internationale, l'engagement citoyen et l'emploi. Dans cette optique, le programme phare du mandat sera le projet Envol qui doit précisément permettre de donner la parole aux jeunes afin qu'ils participent à la construction du projet politique qui les concerne. Trois assemblées vont être constituées (assemblée des jeunes, des élus et des professionnels de la jeunesse) avec pour objectif de réunir une assemblée plénière à l'automne (initialement prévue fin mai, cet événement a dû être reporté en raison de la crise sanitaire). Une campagne de promotion, à la sortie des lycées et au travers des réseaux sociaux, est mise en place pour mobiliser les jeunes afin qu'ils viennent co-écrire les grandes lignes de «leur» politique pour les six prochaines années ».

Béatrice Garcia lors de l'opération Forum Job d'été porté par DLVA.

Délégation aménagement et développement rural :

Pierre Fischer :
pour un développement rural durable

Pierre Ficher a débuté en 2020 son 4e mandat de maire de Montfuron, l'une des plus petites communes de DLVA, avec 225 habitants. Cet ancien cadre dans le milieu bancaire connaît parfaitement son territoire et sa commune grâce, notamment à ses fonctions d'expert agricole et immobilier (exercées depuis plus de 40 ans) et à son mandat de vice-président (en charge de l'agriculture) au sein de la Communauté de Communes Luberon Durance Verdon. Il est aujourd'hui conseiller communautaire délégué à l'aménagement et au développement rural.

« Respect des équilibres communaux, solidarité territoriale, coopération au bénéfice des habitants… ». Les principes fondamentaux, rappelés par Jean-Christophe Petrigny en juillet dernier au moment de son élection à la tête de DLVA, collent parfaitement à la délégation de Pierre Fischer. Lui qui n'hésite pas à rappeler que cette compétence doit permettre à nombre de petites communes de cesser de « survivre », afin de continuer à vivre, tout simplement ; notamment sur le plan financier. « D'autant que 60% des jeunes de 20 à 30 ans, en Europe, aspirent à retrouver la ruralité. Et on sait également qu'au moins 10 millions de Français expriment le désir de s'installer à la campagne. Le foncier disponible autour de nos villages constitue donc un véritable atout à exploiter. Même si, bien sûr, conformément à la Zone Agricole Protégée, il ne doit jamais concurrencer le secteur agricole en empiétant sur des terres qui comptent parmi les plus fertiles de Provence ».

Une véritable opportunité de croissance pour nos villages

« Nos villages et la qualité paysagère de notre territoire sont de plus en plus prisés : aussi bien par les nouvelles générations que par les touristes. Il faut dire que nos espaces ruraux disposent de ressources naturelles remarquables (qualité de l'air et de l'eau, flore, faune, insectes, produits agricoles et forestiers…). A partir de ce potentiel, nous devons faire preuve d'imagination et de créativité dans tous les domaines : économiques, environnementaux, sociaux, éducatifs, culturels… Nous travaillons donc à l'élaboration d'un diagnostic de la situation actuelle de nos communes, afin d'anticiper les besoins en matière d'investissements, qu'ils relèvent du niveau communal ou intercommunal. Ces informations permettront de définir les priorités de notre projet de territoire ».

La crise sanitaire est-elle en train d'accélérer ce processus ?

« Les premiers besoins qui ressortent concernent la revitalisation et, donc l'accueil d'une population plus jeune, qui aspire à plus de sérénité. Nous devons être en mesure de répondre aux besoins en matière d'habitat, de scolarisation et d'offre commerciale. La crise sanitaire que nous vivons actuellement a également accéléré le développement du télétravail : la couverture numérique (via la fibre ou par satellite) doit donc être à la hauteur de ces aspirations. Mais cela passe aussi par la restauration et la mise en valeur des cœurs de village et de notre patrimoine, la protection de l'environnement ou encore l'amélioration de la voirie. Tous ces équipements essentiels doivent donc être développés ; sachant que le coût de ce développement est inférieur à celui des concentrations urbaines, saturées et polluées. Enfin, ces éléments vont de pair avec la promotion touristique de notre territoire : ils constituent donc une véritable opportunité de croissance pour nos villages ».

Ne laissez pas trainer vos encombrants n'importe où !

Appelez-nous !

04 65 10 01 35

Service gratuit de DLVA

DLV AGGLO
DURANCE LUBERON VERDON